



Évaluation de l'action nationale sur les droits constitutionnels des femmes



Il y a plus de 65 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme a établi que toutes les personnes, sans distinction de sexe, "naissent libres et égaux en dignité et en droits." Une série de traités dans les décennies suivantes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, par ses sigles en anglais) des Nations Unies, a créé des garanties plus spécifiques pour les femmes et les filles du monde. En 1995, 189 pays ont réaffirmé leurs engagements à l'avancement des femmes des droits civils, sociaux, politiques, et économiques des filles à travers la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, un document historique qui a établi une stratégie détaillée pour combler les lacunes et les obstacles qui persistent. Pour marquer son 20e anniversaire, cette série de feuillets de renseignements créé par le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) examine le progrès des pays vers la promulgation des lois et des politiques pour atteindre l'égalité des sexes.

Historique

- La Déclaration et le Programme d'action de Beijing décrit les responsabilités des pays à interdire la discrimination sur la base du sexe et d'accorder aux femmes et aux filles l'égalité des droits dans "toutes les sphères de la vie publique et privée", y compris l'éducation, le mariage, et les possibilités économiques.
- Les constitutions renferment les droits fondamentaux des individus, donnent forme aux normes sociales, et offrent plus de protections permanentes par rapport aux autres approches législatives ou politiques.
- Bien que la législation correspondante et la jurisprudence jouent un rôle crucial dans leur mise en œuvre, les dispositions constitutionnelles constituent une base pour faire avancer l'égalité des sexes dans le monde entier, comme en témoignent les exemples suivants:
 - Le mouvement des droits des femmes en Inde a promu l'introduction de l'interdiction légale du harcèlement sexuel au travail en 2007, basé sur les protections de l'égalité des sexes dans la constitution.
 - Au Nigeria, en 1997, un tribunal a invalidé une loi coutumière interdisant aux femmes d'hériter la propriété, sur la base de l'interdiction de la discrimination entre les sexes dans la constitution.
 - Durant les années 1990, les défenseurs des droits des femmes en Turquie cherchaient des réformes au code civil basés sur des garanties constitutionnelles de l'égalité des sexes. En réponse, le code civil de 2001 comportait des nouvelles protections des droits patrimoniaux égaux des femmes (successions, régimes matrimoniaux, etc.) et a établi le même âge minimum de mariage pour les deux sexes.

Résultats

Garanties générales d'égalité

- La majorité des constitutions adoptent une approche à la protection de l'égalité générale des femmes et la non-discrimination (84%).
- Les constitutions adoptées depuis la Déclaration de Beijing garantissent presque universellement l'égalité générale des femmes (96% contre 79% adoptées pré-Beijing).
- Cependant, un certain nombre de constitutions (8%) permet que le droit coutumier ou religieux remplace les dispositions constitutionnelles, ce qui peut compromettre les garanties d'égalité.

Égalité dans l'éducation

- La plupart des constitutions (60%) protègent le droit des filles à l'égalité dans l'éducation.
- 54% des constitutions garantissent le droit à l'enseignement primaire gratuit à tous les enfants ou spécifiquement aux filles.
- Moins de constitutions (22%) garantissent le droit à l'enseignement secondaire gratuit.

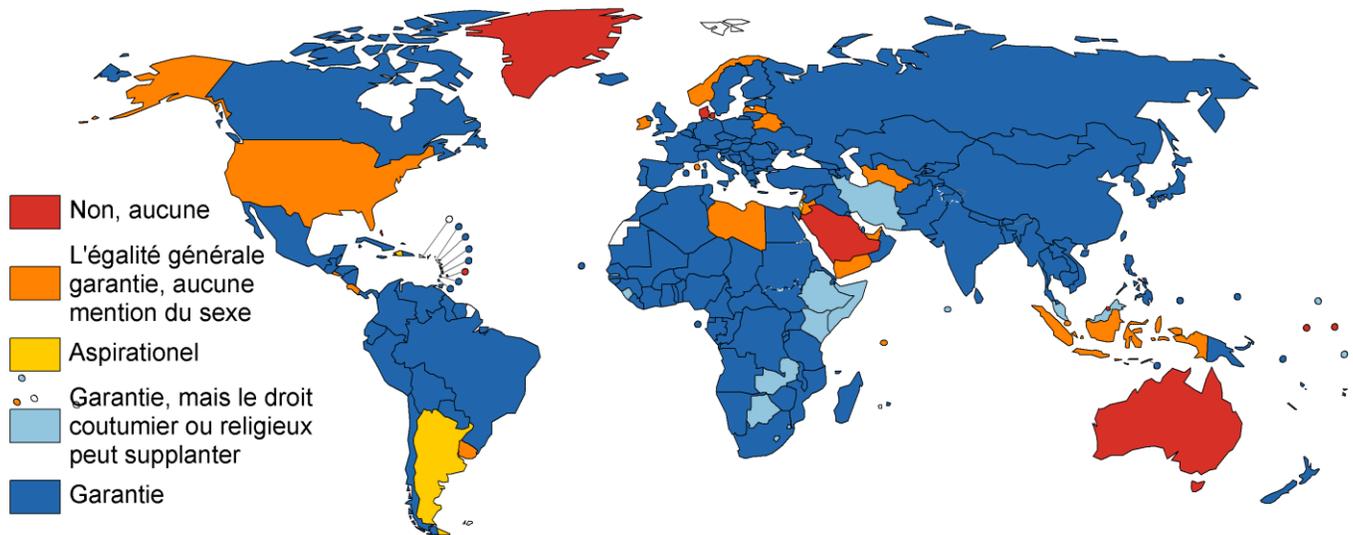
Égalité dans l'emploi

- Seulement 19% des constitutions protègent les femmes contre la discrimination au travail, alors que seulement 21% accorder le droit à un salaire égal pour un travail égal.
- Bien que les interdictions constitutionnelles sur la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi ont considérablement augmenté au fil du temps, les garanties constitutionnelles de l'égalité de rémunération pour un travail égal ne sont que légèrement plus fréquentes aujourd'hui qu'avant Beijing.

Égalité dans le mariage

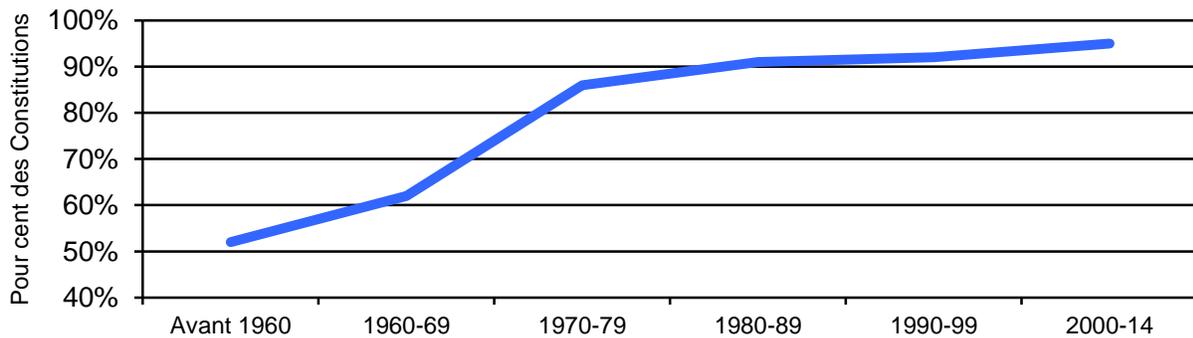
- Seulement 28% des constitutions actuelles garantissent l'égalité des droits des femmes au sein du mariage et/ou en entrant et sortant du mariage, avec peu de changement depuis Beijing.

Carte 1: Est-ce que la constitution adopte une approche à l'égalité des sexes ?



Source : Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base de données sur les constitutions, 2014

Figure: Garanties à l'égalité des sexes dans les constitutions par année d'adoption



Pour plus d'informations, veuillez consulter le document d'orientation de WORLD « L'égalité des droits pour les femmes et les filles dans les constitutions du monde. »

La Fondation Bill et Melinda Gates a apporté une subvention de soutien pour ce travail pour améliorer la quantité et la qualité des données politiques comparatives disponibles en partenariat avec l'Initiative « No Ceilings » de la Fondation Bill, Hillary et Chelsea Clinton. Sauf indication contraire, toutes les analyses de données dans les produits de « No Ceilings » ont été basées sur 197 pays et les signataires au Programme de Beijing.

À propos de WORLD: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les politiques touchant la santé humaine, le développement, le bien-être, et l'équité. Avec ces données, WORLD informe les débats politiques, facilite des études comparatives sur le progrès, la faisabilité, et l'efficacité des politiques, et avance les efforts pour engager la responsabilité des décideurs.

© mars 2015 WORLD Policy Analysis Center